

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4431)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 104

présenté par
M. Goasdoué

ARTICLE 9 BIS B

Au début de l'alinéa 4, substituer au mot :

« Il »

les mots :

« Le tribunal pour enfants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.